



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 000461

Séance du vendredi 22 février 2008

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à
Besançon,
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Catherine BALLOT, Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE (à partir du rapport 4.1), Françoise BRANGET (à partir du rapport 1.2.2), Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD (jusqu'au rapport 13.3), Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (à partir du rapport 13.1), Annie MENETRIER, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 3.3), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 13.3), Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER (suppléant de Pierre JACQUET) **Boussières :** Michel POULET **Brillans :** Alain BLESSEMAILLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Josseline SEITZ **Chalezeule :** Raymond REYLE **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 13.1) **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante de Alain CUCHE) **Dannemarie sur Crête :** Jean-Pierre PROST **Deluz :** Yves TARDIEU (à partir du rapport 2.10) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN **François :** Claude PREIONI **Grandfontaine :** François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) (à partir du rapport 2.8) **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (à partir du rapport 2.2) **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER **Marchaux :** Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Montfaucon :** Michel CARTERON (suppléant de Pierre CONTOZ), Yvonne CHAILLET (suppléante de Jean-Marie VERNET) **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT, Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE **Pugy :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beaupré :** Serge FERRY (suppléant de Roland BARDEY) **Saône :** Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU (à partir du rapport 6.1) **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Jacques SIFFERLIN **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD **Torpes :** Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** Patrick RACINE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.3)

Étaient absents : **Auxon-Dessus :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN **Besançon :** Eric ALAUZET, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Jean-Claude CHEVAILLER, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Vincent FUSTER, Jocelyne GIROL, Martine JEANNIN, Loïc LABORIE, Lucile LAMY, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Corinne TISSIER **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Champagney :** Claude VOIDEY **Champoux :** Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET **Gennes :** Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN **La Vèze :** Philippe CHANAU **Larnod :** Martine BERGIER **Le Gratteris :** Nicole JANNIN **Mamirolle :** Dominique MAILLOT **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Gérard VALLET **Novillars :** Raymonde BOURLON **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY **Roche lez Beaupré :** Michel SCHNAEBELE **Routelle :** Claude SIMONIN **Thise :** Claude BULLY **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants : M. BULTOT, E. DUMONT, V. FUSTER, D. POISSENOT, C. TISSIER, F. GILLET, G. JANNIN, J. JOURDAIN, M. COTTINY, R. BOURLON, C. BULLY

Mandataires : T. BENETEAU de LAPRAIRIE, F. MONNEUR, J. MARIOT, S. JEANNIN, C. BALLOT, C. PREIONI, J.-P. MARTIN, F. LOPEZ, M. LETHIER, B. BOURDAIS, J. SIFFERLIN

Objet : Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

Demandes de subvention pour la réalisation de logements locatifs privés

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2008 Imputation : 204.70	Solde avant opération : 200 000 € Montant de l'opération : 50 060 € Solde après opération : 149 940€

Résumé :

Dans le cadre de la fiche action n° 3 du Programme Local de l'Habitat « La production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé et communal », les propriétaires bailleurs peuvent bénéficier de subventions de la CAGB pour leurs opérations de création et de réhabilitation de logements dès lors qu'ils s'engagent à conventionner leurs logements et à pratiquer des loyers maîtrisés au moins inférieurs de 40 % au prix de marché.

Le présent rapport porte sur l'engagement de subventions prévisionnelles à hauteur de 50 060 € en faveur de 10 propriétaires bailleurs privés et concerne 16 logements locatifs à loyer maîtrisé situés à Besançon.

Demandeur : Madame Chiara BARILE

Objet : demande de subvention, complémentaire à l'aide de l'ANAH, pour l'amélioration d'un logement locatif situé, 23 A, rue Jean Wyrsh à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **2 558 €**

Demandeur : SCI DE FALLETANS, Monsieur Gérard NUSS

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour la réhabilitation de cinq logements locatifs conventionnés situés 86, rue des Granges à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logements Conventionnés

Subvention prévisionnelle* : **28 977 €**

Demandeur : SCI BARBARA, Monsieur Hervé SILVESTRI

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs conventionnés situés 16, rue des Chaprais à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logements Conventionnés

Subvention prévisionnelle* : **2 549 €**

Demandeur : SCI HAMEAU DE LA SELLE, Monsieur Jean François KLOETTY

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 54 C, chemin de la Selle à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **3 917 €**

Demandeur : Madame Leïla ZAIN EL ABIDINE

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné très social situé, 9 rue Ronchoux à Besançon.

Nature de l'opération : PST – Programme Social Thématique

Subvention prévisionnelle* : **4 122 €**

Demandeur : **Monsieur Lucien MARTINEZ**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 7, rue Courbet à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **833 €**

Demandeur : **Monsieur Guy DROMARD**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs conventionnés situés, 30, rue de la 7ème armée américaine à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **2 569 €**

Demandeur : **Monsieur Charles GELION**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 3, rue du Chanot à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **245 €**

Demandeur : **SA immobilière GAMBETTA**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 6/8, rue Gambetta à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **2 213 €**

Demandeur : **Monsieur Guy PRETET**

Objet : demande de subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 26 D, rue de Chalezeule à Besançon.

Nature de l'opération : LC – Logement Conventionné

Subvention prévisionnelle* : **2 077 €**

Soit au total pour dix dossiers : 16 logements locatifs à loyer maîtrisé financés.

* : il s'agit d'un montant de subvention **prévisionnel** à la date d'engagement du dossier par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de l'ANAH. Le montant définitif de subvention sera ajusté après vérification des factures produites lors de la demande de paiement.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces demandes de subvention pour un montant total de 50 600 €.

[Faint stamp]

Pour extrait conforme,

Rapport adopté à l'unanimité : *[Faint stamp]*

Le Président *[Signature]*

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

[Faint stamp]

Délibération du vendredi 22 février 2008

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

3/13



OPERATION DE REHABILITATION DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS, À BESANÇON

DEMANDEUR

SCI DE FALLETANS, Monsieur Gérard NUSS

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour la réhabilitation de 5 logements locatifs conventionnés situés 86, rue des Granges, quartier Centre Ville à Besançon (Surface habitable fiscale totale : 369 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITIONS D'ATTRIBUTIONS

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 319 779 euros TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant des travaux subventionnés par l'ANAH	289 770	90,62%
Subvention CAGB*	28 977	9,06%
Subvention ANAH	201 566	63,03%
Apport personnel	89 236	27,91%
Total des ressources prévisionnelles	319 779	100,00%

OBSERVATIONS

- **Coût / m² de surface habitable fiscale : 866 euros.**
- Nature des travaux réalisés : restauration complète des bâtiments (façades, murs, cheminées, ouvertures...), mise aux normes électriques complète, installation de chauffages individuels (gaz et électrique), travaux de couverture, rénovation des murs, sols et plafonds, isolation thermique, travaux de plomberie...
- Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une opération importante de réhabilitation (OIR) de 14 logements vacants depuis plus de 30 ans. Ces logements composent un ensemble immobilier remarquable de par son caractère architectural, sa dimension (1 350 m² habitable) et sa situation en plein cœur du centre historique de Besançon.
5 logements seront conventionnés après travaux et 9 seront loués à un niveau de loyer intermédiaire pendant une durée minimale de 12 ans (Convention OIR ANAH/CAGB). Soient au total 14 logements à loyer maîtrisé.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANCON

DEMANDEUR

Madame Chiara BARILE

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 23 A, rue Jean Wyrsh à Besançon (Surface habitable fiscale : 73 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

*** Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 26 923 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	25 580	95,01%
Subvention CAGB*	2 558	9,50%
Subvention ANAH	14 068	52,25%
Apport personnel	10 297	38,25%
Total ressources prévisionnelles	26 923	100%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable fiscale : 369 euros.**
- Nature des travaux réalisés : remplacement des fenêtres (double vitrage performant), installation de volets roulants à manœuvre électrique.



OPERATION D'AMELIORATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS, A BESANÇON

SCI BARBARA, Monsieur Hervé SILVESTRI

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs conventionnés situés 16, rue des Chaprais à Besançon (Surface habitable fiscale totale : 71 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 26 892 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	25 490	94,79%
Subvention CAGB *	2 549	9,48%
Subvention ANAH	14 020	52,13%
Apport personnel	10 323	38,39%
Total des ressources prévisionnelles	26 892	100,00%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable fiscale : 379 euros.**
- Nature des travaux réalisés : mise aux normes électriques, installation de chaudières basse température, travaux de réfection sanitaire.
- Au cours de cette opération, le demandeur réalise aussi l'amélioration de deux logements à loyer libre.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANÇON

DEMANDEUR

SCI HAMEAU DE LA SELLE, Monsieur Jean François KLOETTY

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 54 C, chemin de la Selle à Besançon (Surface habitable fiscale : 76 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 41 324 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	39 170	94,79%
Subvention CAGB*	3 917	9,48%
Subvention ANAH	21 545	52,14%
Prêt bancaire	15 862	38,38%
Total des ressources prévisionnelles	41 324	100,00%

Observations

- **Coût / m² de surface habitable fiscale : 544 euros.**
- Nature des travaux réalisés : remplacement des menuiseries extérieures (porte, fenêtres, volets), installation d'un plancher chauffant basse température (chaudière gaz basse température), réfection des sols (pose de carrelage), travaux de peinture et de tapisserie.
- Au cours de cette opération, le demandeur réalise aussi l'amélioration d'un logement à loyer intermédiaire.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANCON

DEMANDEUR

Madame Leïla ZAIN EL ABIDINE

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné très social situé, 9 rue Ronchoux à Besançon (Surface habitable fiscale : 80 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

*** Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 47 475 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	41 220	86,82%
Subvention CAGB*	4 122	8,68%
Subvention ANAH	35 917	75,65%
Apport personnel	7 436	15,66%
Total des ressources prévisionnelles	47 475	100,00%

Observations

• **Coût / m² de surface habitable fiscale : 593 euros.**

• Nature des travaux réalisés : mise aux normes électriques, remplacement des fenêtres (double vitrage gaz Argon), travaux d'isolation intérieure, réfection des sols, travaux de peinture et de tapisserie, aménagement d'une salle de bain.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANÇON

DEMANDEUR

Monsieur Lucien MARTINEZ

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 7, rue Courbet à Besançon (Surface habitable fiscale : 35 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 8 788 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	8 330	94,79%
Subvention CAGB*	833	9,48%
Subvention ANAH	4 582	52,14%
Apport personnel	3 373	38,38%
Total des ressources prévisionnelles	8 788	100,00%

Observations

- Coût / m² de surface habitable fiscale : 251 euros.
- Nature des travaux réalisés : travaux de plâtrerie et de peinture, rénovation de l'installation électrique, dépose de l'installation de chauffage existante défectueuse, installation d'un chauffe eau et de radiateurs électriques (à inertie chaleur douce).



OPERATION D'AMELIORATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS, A BESANÇON

DEMANDEUR

Monsieur Guy DROMARD

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration de deux logements locatifs conventionnés situés, 30, rue de la 7ème armée américaine à Besançon (Surface habitable fiscale totale : 168 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 27 107 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	25 690	94,77%
Subvention CAGB*	2 569	9,48%
Subvention ANAH	14 132	52,13%
Apport personnel	10 406	38,39%
Total des ressources prévisionnelles	27 107	100,00%

Observations

- Coût / m² de surface habitable fiscale : 161 euros.
- Nature des travaux réalisés : rénovation de l'installation électrique, remplacement des fenêtres (double vitrage isolant), travaux d'isolation intérieure et extérieure.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANÇON

DEMANDEUR

Monsieur Charles **GELION**

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 3, rue du Chanot à Besançon (Surface habitable fiscale : 38 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 2 928 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	2 450	84%
Subvention CAGB *	245	8%
Subvention ANAH	1 345	46%
Apport personnel	1 338	46%
Total des ressources prévisionnelles	2 928	100%

Observations

- Coût / m² de surface habitable fiscale : 77 euros.
- Nature des travaux réalisés : travaux de couverture.



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANÇON

DEMANDEUR

SA immobilière **GAMBETTA**

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 6/8, rue Gambetta à Besançon (Surface habitable fiscale : 30 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 24 050 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	22 130	92,02%
Subvention CAGB*	2 213	9,20%
Subvention ANAH	17 173	71,41%
Apport personnel	4 664	19,39%
Total des ressources prévisionnelles	24 050	100,00%

Observations

- Coût / m² de surface habitable fiscale : 802 euros.
- Nature des travaux réalisés : ravalement de la façade, travaux de couverture, de menuiserie extérieure et intérieure bois, de plâtrerie et de peinture, réfection des sols, de la plomberie et des sanitaires.
- Cette demande s'inscrit dans le cadre d'une opération globale de réhabilitation portant sur 7 logements :
 - 1 logement à loyer conventionné
 - 3 logements à loyer intermédiaire
 - 3 logements à loyer libre



OPERATION D'AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF, A BESANÇON

DEMANDEUR

Monsieur Guy PRETET

NATURE DE LA DEMANDE

Subvention complémentaire à l'aide de l'ANAH pour l'amélioration d'un logement locatif conventionné situé, 26 D, rue de Chalezeule à Besançon (Surface habitable fiscale : 80 m²).

REGLEMENT DE REFERENCE DE LA CAGB

Délibération du 26 juin 2006 « Adoption du Programme Local de l'Habitat ».

CONDITION D'ATTRIBUTION

Fiche action 3 du Programme local de l'Habitat : « la production de logements à loyer maîtrisé dans le parc privé »

* Subvention CAGB : montant maximal de subvention égal à 10 % du montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Prix de revient prévisionnel de l'opération = 21 912 € TTC

Financement des travaux	En euros	% opération
Montant hors taxes de travaux subventionné par l'ANAH	20 770	94,79%
Subvention CAGB *	2 077	9,48%
Subvention ANAH	16 424	74,95%
Apport personnel	3 411	15,57%
Total des ressources prévisionnelles	21 912	100,00%

Observations

• Coût / m² de surface habitable fiscale : 274 euros.

• Nature des travaux réalisés : réfection des sols (pose de carrelage), travaux de plâtrerie et de peinture, rénovation de l'installation électrique, de la plomberie et des sanitaires, remplacement des fenêtres (double vitrage isolant thermique et phonique).